

Annexe 5

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU CERTIFICAT « D'ASSISTANT MONITEUR DE VOILE »

Le candidat en formation au certificat «d'assistant moniteur de voile » subit deux types d'épreuves d'évaluation des compétences (épreuve pédagogique d'expression et épreuve pédagogique pratique). Le responsable de la certification peut également organiser le déroulement de ces épreuves en trois domaines : le domaine de la sécurisation (UCC 1 et UCC 2), le domaine de l'animation (UCC 3 et UCC 4) et le domaine de l'enseignement (UCC 5 et UCC6). Chacune fait l'objet d'évaluations individuelles annotées sur un livret de certification individuel avec la mention des dates, lieux et conditions de réalisation, des noms, prénoms et fonction et visa du ou des évaluateurs. Un résultat satisfaisant à l'ensemble des six Unités de compétences capitalisables (UCC) est requis pour l'attribution du certificat. Tout résultat insatisfaisant précise le ou les motifs précis d'insatisfaction.

A- Epreuve pédagogique d'expression

L'épreuve pédagogique d'expression comprend deux parties.

1ère partie : exposé oral / La première partie de l'épreuve se déroule soit en salle, soit en situation pédagogique réelle, dans toute la mesure du possible avec un public auditeur. Le candidat tire au sort un sujet à traiter dans l'un des domaines de l'information et de l'orientation des pratiquants, de la transmission des consignes de sécurité, de la formation technique des pratiquants. Il dispose d'un temps de préparation suffisant, selon la nature du sujet. Le sujet renseigne le candidat sur le public cible, le thème et la durée de l'intervention (de 15 à 30 minutes) et sur les résultats attendus auprès du public. L'exposé est suivi d'un entretien au cours duquel le candidat effectue le bilan de son intervention et répond aux éventuelles questions.

Les compétences qui peuvent être prioritairement évaluées lors de cette épreuve sont les suivantes :

UCC 1 : Sécuriser le contexte de la pratique

- Connaître et appliquer le dispositif de surveillance et d'intervention de la structure,
- Prendre en compte la situation du jour pour adapter son matériel et sa zone de pratique ou bâtir son plan de navigation;

UCC 2 : Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants

- Sensibiliser les pratiquants aux risques spécifiques de la navigation à venir (environnement, matériel, humain),
- Inciter les pratiquants à adopter des conduites collectives évitant d'aggraver une situation difficile vécue par le groupe;

UCC 4 : Entretenir l'engagement des pratiquants

- Entretenir la convivialité et l'échange.

Les critères de réussite jugés satisfaisant sont les suivants : L'exposé est clair, le langage adapté au public cible (enfants/adultes, néophytes/avertis, sédentaires/sportifs, individus/groupes, loisir/performance,...). Les schémas et dessins sont précis. Le candidat reste disponible à l'auditoire. Son expression orale et sa présentation sont correctes. Etc. ...

Quelques indicateurs de réussite du candidat : Les consignes de sécurité, d'organisation de la navigation et/ou de conduite à tenir sont comprises par l'auditoire. On remarque l'absence de « jargonage » technique et le choix judicieux des termes techniques utilisés. La présentation se révèle dynamique et vivante. Les listes de contrôle (« check list ») s'avèrent suffisamment exhaustives. L'auto appréciation reflète l'objectivité (ni sur évaluée, ni sous évaluée). Les principes exposés sont justes et clairs, les points à retenir en nombre limités. On note un résumé ou rappel des points essentiels. La vision des possibilités de pratique au regard du niveau technique acquis s'avère pragmatique. Le candidat sollicite les signes de compréhension et réagit aux signes d'incompréhension. Il s'applique dans son élocution. ...

Annexe 5 : REFERENTIEL DE CERTIFICATION du CERTIFICAT «ASSISTANT MONITEUR DE VOILE» (suite)

2ème partie : écrits professionnels

La seconde partie de l'épreuve se déroule en salle et s'appuie sur un ou plusieurs cas pratiques présentés au candidat sous forme écrite (récits), vidéo (séquences de navigation) ou se référant au stage de mise en situation du candidat (situations réelles vécues ou observées). Le candidat rédige distinctement deux documents : un rapport écrit relatif à un incident ou un accident (rapport de mer, témoignage, main courante, rapport d'accident ou d'incident) et une fiche pédagogique (présentation de séance, fiche d'exercice, bilan d'intervention, bilan « qualité » du moniteur). L'épreuve peut se dérouler à partir de fiches types à compléter.

Les compétences qui peuvent être prioritairement évaluées lors de cette épreuve sont les suivantes :

UCC 1 : Sécuriser le contexte de la pratique

- Connaître et appliquer le dispositif de surveillance et d'intervention de la structure,
- Réagir et/ou intervenir de façon adaptée en cas d'incident ou d'accident;

UCC 5 : Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants

- S'organiser pour comprendre l'activité du pratiquant,
- Interpréter les conduites.

UCC 6 : Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants

- Créer les conditions de l'évaluation et favoriser l'autoévaluation des pratiquants,
- Situer les pratiquants dans leur progression sur les fondamentaux (technique, sécurité, sens marin & environnement),
- Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants.

Les critères de réussite jugés satisfaisant sont les suivants : Le rapport d'accident est circonstancié et les faits évoqués précis. Le rapport qualité synthétise les « retours-qualité » en termes de points forts/points faibles. Les attentes exprimées par les pratiquants sont corrigées en regard des besoins perçus par le candidat. L'utilisation de la grille de positionnement des niveaux techniques est maîtrisée et justifiée. Le niveau des pratiquants est positionné dans ses dimensions essentielles. Le projet et/ou le programme pédagogique mis en œuvre se révèlent plutôt cohérents avec le niveau technique des pratiquants et les besoins identifiés auprès d'eux (ou du commanditaire pour les groupes), avec le site et les conditions naturelles, avec les matériels utilisés et le dispositif de surveillance et d'intervention mis en œuvre.

Quelques indicateurs de réussite du candidat : Le rapport précise le déroulement horaire précis des opérations et les actions déterminantes des acteurs. Le rapport permet d'identifier les causes majeures possibles du sinistre, voir les responsabilités impliquées. Les principaux défauts de qualité et points forts de l'offre de service sont identifiés et hiérarchisés par ordre d'importance. L'utilisation d'une grille de référence des niveaux techniques enrichie et fiabilise l'évaluation des pratiquants. Le niveau des pratiquants est correctement situé dans une grille de référence (au moins trois fois sur quatre). Les risques courants ou prévisibles de mise en danger des pratiquants dans les situations proposées sont évacués.

Annexe 5 : REFERENTIEL DE CERTIFICATION du CERTIFICAT « Assistant moniteur de voile (suite)

B- Epreuve pédagogique pratique

L'épreuve pédagogique pratique comprend deux parties qui peuvent être appréciées lors d'une seule mise en situation prolongée du candidat. La réussite à la première partie reste requise avant toute mise en situation pédagogique avec une supervision éloignée.

1^{ère} partie : intervention de sauvegarde des personnes et des biens

La première partie de l'épreuve se déroule en situation simulée d'incident ou d'accident. Le candidat n'est pas informé de la nature et du détail de l'intervention attendue. Il dispose des moyens nautiques habituels (bateau à moteur ou navire à voile selon le cas, moyens de télécommunication ou pavillonnerie) avec un temps de contrôle, de prise en main et d'aménagement éventuels à sa guise de ces matériels.

Les compétences qui peuvent être prioritairement évaluées lors de cette épreuve sont les suivantes :

UCC 1 : Sécuriser le contexte de la pratique

- Réagir et/ou intervenir de façon adaptée en cas d'incident ou d'accident,
- Maîtriser les manoeuvres et interventions pour préserver les pratiquants et le matériel;

Les critères de réussite jugés satisfaisant sont les suivants : L'équipement est conforme à la réglementation et à l'usage des matériels de surveillance et d'intervention, les cas de risque majeurs sont identifiés comme prioritaires, les moyens d'alerte correctement utilisés et les informations déterminantes sont transmises clairement, les interventions sont efficaces, l'habileté à intervenir est correcte,...

Quelques indicateurs de réussite du candidat : L'absence de précipitation est perceptible. L'intervention n'accentue pas les risques. Les gestes de secours sont posés et efficaces. Les erreurs d'appréciation sont corrigées. Les questions éventuelles aux pratiquants en détresse se concentrent sur l'essentiel. Les consignes orales sont rassurantes et mobilisent le pratiquant en détresse sur les gestes de collaboration utiles. Les réparations de fortune autorisent un retour à l'abri. Les matériels sont rendus en état.

2^{ème} partie : pédagogie pratique en situation

La seconde partie de l'épreuve se déroule en situation d'encadrement avec un public de pratiquants que le candidat prend en charge durant au moins trois séances consécutives. Si elle se déroule lors d'une séquence en situation professionnelle, le public peut-être celui pris en charge durant la mise en situation pédagogique. L'évaluation tient compte du projet du candidat et de sa mise en œuvre, du résultat des interventions auprès des publics et du bilan effectué par le candidat de ses actions d'encadrement.

Les compétences qui peuvent être prioritairement évaluées lors de cette épreuve sont les suivantes :

UCC 1 : Sécuriser le contexte de la pratique

- Prendre en compte la situation du jour pour adapter son matériel et sa zone de pratique ou bâtir son plan de navigation;

UCC 2 : Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants

- Responsabiliser les pratiquants dans la préparation de leur matériel et de leur équipement personnel de navigation et de protection,
- Mettre en place des situations permettant aux pratiquants d'expérimenter des comportements adaptés aux situations inhabituelles de navigation ;

UCC 3 : Permettre un temps de pratique maximal

- Réduire le temps de mise en oeuvre des différents moments de la séance,
- Faire de chaque temps de la séance une occasion d'activité pour le pratiquant,
- Adapter et rythmer les situations en fonction des possibilités du public,
- Favoriser l'auto organisation des pratiquants;

UCC 4 : Entretenir l'engagement des pratiquants

- Repérer et prendre en compte les attentes des pratiquants pour définir et faire évoluer un projet de navigation,
- Construire et adapter les situations d'animation pour chaque famille de projets,
- Faire de la situation de navigation une occasion d'apprentissage;

UCC 5 : Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants

- S'organiser pour comprendre l'activité du pratiquant,
- Interpréter les conduites,
- Orienter l'activité du pratiquant et aménager la tâche proposée,
- S'intégrer dans une équipe pour progresser;

UCC 6 : Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants

- Créer les conditions de l'évaluation et favoriser l'autoévaluation des pratiquants,
- Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants.

Ainsi que toutes les UCC qui n'ont pu être évaluées favorablement jusque là.

Les critères de réussite jugés satisfaisant sont les suivants : La conformité des équipements nautiques et individuels des pratiquants est contrôlée. Le bon fonctionnement es équipements est vérifié. Les conditions de pratiques se révèlent adaptées et la surveillance constante. Le suivi des évolutions météorologiques est régulier. Le règlement intérieur est connu et respecté. Le candidat se montre ponctuel. Il ne rejette pas les offres de conseils. Il se renseigne sur les pratiquants confiés à sa charge. Il rassure et accompagne les pratiquants dans la difficulté.

Quelques indicateurs de réussite du candidat : La vigilance du moniteur reste régulièrement perceptible. Les voiliers ou engins et les pratiquants en charge sont situés sur l'eau en permanence. Les pratiquants vérifient leurs équipements et les rendent en état où signalent les défauts ou la casse. Les pratiquants se montrent sensibles aux conditions de sécurité de leurs navigations. Ils ne surestiment pas leurs forces ou leurs capacités. Ils situent leur niveau technique dans une échelle de niveau et se projètent dans une pratique de navigation réaliste. Le candidat s'informe sur le règlement intérieur. I participe activement aux réunions de l'équipe d'encadrement et recherche les conseils. Il s'intéresse aux pratiques professionnelles au sein de la structure et dans l'environnement nautique et sportif. Il montre son intérêt pour les pratiquants confiés et repère leur potentiel individuel (physique, forme, niveau et expériences nautiques, connaissances et représentations de navigation et de pilotage). Les pratiquants sont questionnés par le candidat sur leur façon de vivre les navigations réalisées. Les pratiquants apprécient les interventions du candidat. Etc....

L'organisation des épreuves de certification peut également prévoir une épreuve pour chacune des six unités de compétences capitalisable ainsi que leur évaluation en cours de formation, quelle que soit l'organisation retenue.